



Edition Spéciale Crise sanitaire Coronavirus, le 27 mars 2020

Les personnels nécessaires à la gestion de la crise sont tous mobilisés et travaillent en se battant pour la santé et les besoins essentiels de tous. Pour les personnes non mobilisées, pour faire face à l'épidémie de Coronavirus en cours, nous le répétons : restez chez vous. Et même si vous ne présentez aucun symptôme, restez chez vous. Il faut casser la chaîne humaine de contamination en limitant tous nos contacts. Les déplacements sont interdits (sauf [cas particuliers](#)). Nous remercions tous les collongeards qui respectent les règles de confinement ainsi que ceux qui proposent leur aide et font preuve de solidarité avec leurs proches et leurs voisins. Veillez à appliquer les gestes barrières qui préservent votre santé et celle des autres.

Cette édition spéciale du Collonges Express, la lettre d'information municipale, est dédiée à votre information de proximité.

La solidarité s'organise



Un suivi des personnes fragiles dès le 17 mars

En cette période de crise sanitaire, la prévention et la solidarité sont notre principale préoccupation.

Un registre regroupant des personnes « à risques » et sans condition d'âge

Vos commerces



Pour la santé de tous, respectez les consignes pour limiter vos déplacements et la propagation du virus.

Certains commerçants proposent des livraisons. Contactez-les par téléphone

Votre mairie



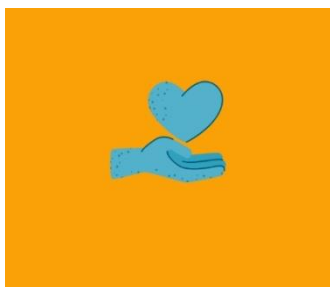
Face à la crise sanitaire en cours, nous mettons tout en œuvre pour maintenir notre activité même si les délais de traitement sont susceptibles d'être impactés. **Ce fonctionnement, actualisé au 27 mars, est mis en place**

(personnes isolées, sans possibilité de se déplacer, en difficultés, fragiles par leur état de santé, etc.) a été ouvert en mairie dès le 17 mars et est complété jour après jour. Comme c'est le cas pendant les périodes de Canicule, régulièrement, ces personnes seront contactées et, selon les situations, des mesures d'aides plus poussées seront mises en place.

Vous avez besoin du suivi municipal ? : Les élus de la commune et les membres du CCAS ont contacté (appel téléphonique ou message en boîte aux lettres en cas de non réponse) les personnes (317) de plus de 75 ans à Collonges pour recenser leurs besoins et leur proposer ce suivi municipal.

Si en tant que personne de plus de 75 ans ou en tant que personne fragile, sans condition d'âge, vous souhaitez bénéficier d'un suivi municipal et nous faire part de vos difficultés, enregistrez-vous à la mairie en téléphonant au 04 78 22 02 12.

**Réserve civique et Tous Unis
Tous Solidaires**



La Mairie a fait le lien entre les

pour vous renseigner.

Avant de vous déplacer pour vos besoins essentiels, vérifiez toujours l'ouverture de vos commerces de proximité car leurs horaires peuvent être modifiés :

- Pharmacie : 04 78 22 05 09
- Casino : 09 81 28 21 49
- Boulangerie : 04 37 64 69 75
- Pâtisserie : 04 78 22 03 72
- Boucherie : 04 78 22 57 07
- Tabac-Presses : 7h15-13h / 15h-19h30. Fermé le mardi après-midi et tout le dimanche
- Le Champ des Saveurs : 06 11 18 06 03
- La Ferme d'Emile : 04 78 83 63 79

Annuaire des professionnels

Vos marchés



En raison des mesures gouvernementales face à la crise sanitaire en cours, le marché du jeudi 26 mars matin à Collonges n'a pas pu avoir lieu (obligation nationale de fermer les marchés). La commune avait fait une demande de dérogation

jusqu'à nouvel ordre.

Accueil général

L'accueil physique du public est suspendu en cette période mais nous recevons vos demandes urgentes par téléphone les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 15h à 17h au 04 78 22 02 12 ou par e-mail à l'adresse mairie@collongesaumontdor.fr. Nous les traiterons dans les meilleurs délais possibles.

Services municipaux

L'activité des services municipaux est maintenue grâce à une organisation spécifique (télétravail, présences et relais indispensables, etc.). La Police Municipale et les Services techniques assurent des permanences au sein de notre commune.

Service Urbanisme

Les rendez-vous et instructions d'Urbanisme sont suspendus jusqu'à nouvel ordre, les services de la Métropole de Lyon étant fermés. Un mécanisme de report d'échéance est mis en place par l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période. Ainsi, les personnes ayant déposé un dossier au Service Urbanisme de la mairie recevront dans les semaines à venir une information individuelle propre à leur dossier.

Votre Mairie : l'Agence postale communale

propositions d'aide qu'elle a reçues et les besoins ponctuels qu'elle a repérés. Nous savons aussi que la solidarité s'organise sans solliciter la mairie et nous remercions les collongeards de porter attention à leurs voisins.

La Métropole de Lyon et le Collectif Tous Unis Tous Solidaires vous proposent, par la mise à disposition d'une plateforme aux associations ayant besoin de renfort : [la plateforme Tous Unis Tous Solidaires](#). C'est une solution complémentaire aux missions d'urgence et de proximité couvertes que vous propose en premier lieu la plateforme gouvernementale : [Réserve civique](#).

[Plus d'infos sur la solidarité](#)

Information Gendarmerie

Le groupement de Gendarmerie départementale du Rhône, soucieux de votre sécurité, informe sur une nouvelle manœuvre frauduleuse.

Des individus malveillants, se faisant passer pour des gendarmes ou des policiers (en tenue civile avec de faux brassard Police ou Gendarmerie) procèdent au contrôle de l'attestation de déplacement dérogatoire et exigent le paiement immédiat

auprès de la Préfecture mais restait dans l'attente de sa réponse à ce sujet.

La commune a obtenu la réponse de la Préfecture dans la journée du jeudi 26 mars : celle-ci est favorable. Les marchés du jeudi et du vendredi pourront reprendre dès le vendredi 27 mars (pour le marché bio) et le jeudi 2 avril (pour le marché traditionnel) si des [mesures sanitaires](#) sont respectées.

La Mairie via la Police municipale veillera à la bonne tenue des marchés et nous remercions d'avance le sérieux de chacun dans l'application des conseils et consignes sanitaires.

Fermetures par arrêté municipal pour respecter les mesures sanitaires

Plusieurs espaces publics sont fermés jusqu'à nouvel ordre par arrêté municipal :

- Salles municipales
- Parc de la Jonchère
- Terrain de Basket
- Jardin d'enfants de Trèves Pâques
- Jardins familiaux de Charézieux

Respectez les conseils et consignes pour protéger votre santé et celle des autres.

Des mesures pour les professionnels

L'Agence postale communale est fermée. La Poste de Caluire, 28 rue Jean Moulin, est réquisitionnée pour le service minimum, récupérer les instances, affranchir avec les automates

La Poste, en effectif réduit, se concentre sur ses missions essentielles comme le portage de repas ou de médicaments. Les jours de collectes et distribution courriers/colis sont réduits (mercredi, jeudi et vendredi). Il est demandé aux clients de se concentrer également sur leurs besoins essentiels lorsqu'ils font appel aux services de La Poste. De nombreuses opérations sont possibles à distance sur [www.laposte.net](#). Plus d'informations par téléphone au 3639.

Votre Mairie : la Médiathèque

La Médiathèque est fermée au public. Les courriers et e-mails adressés à la Médiathèque continuent d'être traités. Nous invitons les abonnés à conserver leurs documents à domicile en attendant un retour à la normale. **Les ressources en 1 clic !** Les ressources de la Métropole de Lyon sont disponibles en ligne pour les abonnés mais les différentes bibliothèques et médiathèques du réseau ReBONd ont préparé une rubrique en ligne accessible à tous (même non abonnés) : les ressources en 1 clic ! Cette offre culturelle regroupe une sélection, repérée sur internet et préparée pour vous, et

de l'amende de 135€ en cas de non respect des règles de confinement. Ils vont même jusqu'à conduire la victime jusqu'à un distributeur automatique de billets. Ne payez jamais l'amende sur place, les forces de l'ordre (Police ou Gendarmerie) dressent des procès-verbaux électroniques ou papier. Le document permettant de s'acquitter de l'amende est envoyé par voie postale, il n'est jamais remis sur place. Un contrôle par des membres des forces de l'ordre en tenue civile est possible, notamment chez la Police. Le fonctionnaire doit être porteur d'une carte professionnelle, en cas de doute, n'hésitez pas à demander qu'il vous la présente.

Si vous constatez la présence de faux Policiers ou Gendarmes, composez le 17.

Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or et la Métropole de Lyon en lien avec les communes organisent un suivi des producteurs locaux pour s'assurer de l'écoulement de leurs produits et éviter toute surproduction.

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement met en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises :

[Plus d'infos sur l'aide aux entreprises](#)

disponible gratuitement. L'offre sera complétée jour après jour.

[► En savoir plus](#)

Votre Mairie : la Petite Enfance et l'Enfance

Les crèches, les écoles et les services périscolaires sont fermés. Les demandes concernant l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire se font directement auprès de l'établissement concerné. De plus, les Caisses d'Allocations Familiales proposent également des outils pour recenser les besoins et l'offre d'accueil.

[► En savoir plus](#)

►► PROXIMITÉ

Services métropolitains

- Les services de collecte des bacs gris (ordures ménagères) et bacs jaunes (déchets recyclables) sont maintenus par la Métropole de Lyon.
- Attention, les collectes saisonnières des déchets verts sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- Les déchetteries du territoire sont fermées également.

Une question sur les services métropolitains et leur continuité pendant la crise sanitaire (Maisons de Métropole de permanence, nettoyage des rues, etc.) :

[► En savoir plus](#)

►► TRAVAUX

L'agenda des travaux

- Les travaux qui ont lieu sur les voiries et espaces publics peuvent voir leurs dates prévisionnelles modifiées. Merci de votre compréhension.

[▶ En savoir plus](#)

▶▶ AGENDA

L'Agenda des événements de la commune

Les événements sont annulés ou reportés à une date ultérieure.

Renseignez-vous auprès des organisateurs.

[▶ En savoir plus](#)

[Toutes les actualités de Collonges, cliquez ici](#)

[Tout le fonctionnement des services de la Mairie, cliquez ici](#)

2020 Mairie de Collonges
[se désabonner de cette liste de diffusion](#)

